

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-509

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PEScina à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	<i>Délibération</i>
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	<i>N° 2023-509</i>

Rapport de transition écologique et sociale 2023 - Information au Conseil

Monsieur Pierre HURMIC présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Années 2022 et début 2023

L'année 2022 a été marquée par l'adoption des dernières stratégies ou feuilles de route qui constituent des outils de déploiement de la transition écologique relatives aux compétences et politiques publiques métropolitaines : plan stratégique déchets, stratégie GEMAPI, stratégie de résilience agricole et alimentaire (labellisée plan alimentaire territorial), schéma ESS et également notre PCAET, colonne vertébrale du projet de transition et outil de planification au service d'un territoire zéro carbone en 2050.

Le PCAET voté en 2022 concentre les objectifs majeurs du projet de transitions de notre territoire, formalisés dans des actions et suivi via des indicateurs. Annexé à la présente délibération, vous trouverez ainsi un bilan à 1 an du PCAET. Ce premier exercice a été réalisé de façon volontaire, pour produire des premiers résultats d'indicateurs. Il sera poursuivi dans les années à venir, afin de disposer d'un outil de pilotage éprouvé lors de la présentation du bilan obligatoire de mi-parcours en 2025.

La très grande majorité des actions du PCAET est lancée : 49 actions sur 55 sont engagées (89%) ; nous le voyons d'ores et déjà dans cette première version de bilan. Des résultats sont d'ores et déjà visibles, qui montrent une dynamique positive dans de nombreux domaines comme la mobilité, l'accompagnement, l'énergie, la coopération, etc. Parmi les indicateurs clés, nous mesurons d'ores et déjà une baisse du bilan carbone du territoire de 6% par rapport à 2019, indicateur pivot de l'efficacité de nos politiques publiques. Nous préparons par ailleurs pour le bilan de mi-PCAET en 2025 l'évolution de l'empreinte carbone du territoire, conformément au nouvel engagement clé du plan climat.

Les feuilles de route adoptées les premières années de mandat sont effectivement en phase opérationnelle. C'est notamment le cas de la mise en œuvre du volet transition de la feuille de route de développement économique, du déploiement du réseaux ReVe et l'effectivité du RER métropolitain, de la mise en route opérationnelle de la Régie de l'eau, du déploiement de grandes opérations d'aménagement d'espaces naturels et le réaménagement et renaturation dans un contexte de zéro artificialisation nette, de la mobilisation renforcée tant des acteurs privés que publics pour planter un million d'arbres.

Certains plans d'action métropolitains sont labellisés et reconnus sur le plan européen (succès de Bordeaux Métropole, parmi 9 collectivités françaises, à l'appel européen 100 villes climatiquement neutres, dans le cadre du programme LIFE la commission européenne a doté Bordeaux Métropole de 3,5 M€ pour conforter son plan biodiversité) ou national (labellisation 5 étoiles pour Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux dans le cadre du Label Territoire Engagé Transition Ecologique Climat – Air – Energie ; la métropole est par

ailleurs récompensée par le label « Territoire bio engagé » avec plus de 20% de surface agricole certifiée bio et rappelons que la stratégie biodiversité de la métropole avait reçu la distinction nationale “Territoire engagé pour la nature”).

Habitants, entreprises et société civile s’engagent aux côtés de la métropole pour relever ces défis, lors de grands événements de territoire (3610 congressistes des Assises de la Transition énergétiques à Bordeaux) ou sur des actions ciblées à l’instar du budget participatif métropolitain pour accompagner la dynamique « Plantons 1 millions d’arbres » ou encore les chantiers menés par le C2D pour éclairer les orientations et enjeux de transition (démarche éco-anxiété, contribution générale sur le plan climat notamment).

Aux côtés des grandes feuilles de route stratégiques pour la durabilité de nos politiques publiques, les expérimentations et opérations emblématiques portant les germes de nouveaux modèles se poursuivent au sein des territoires :

- pour accompagner les comportements et les acteurs du territoire (constitution du premier Forum des Partenaires dans le cadre de la gouvernance renouvelée et ouverte du Plan climat en 2023),
- favoriser l'exemplarité de la métropole (éco-responsabilité des subventions),
- économiser la ressource eau (valorisation des eaux pluviales)
- la dépollution des sols (sur les opérations d’aménagement emblématiques à l’instar de Brazza, Lissandre ou la Jallère, mais aussi par l’émergence d’études et expérimentations dans le cadre du programme 1 M arbres et des stratégies de végétalisation de la métropole). Les expérimentations pour un espace public renouvelé et résilient fleurissent sur les territoires et de véritables oasis urbaines émergent (citons notamment la réhabilitation de la place de l’église à Bruges, l’oasis Croizat à Bègles ou encore la micro-forêt Billaudel à Bordeaux). Le programme « Inventons les boulevards du XXIe » se veut emblématique de cette volonté qui s’incarne dans la première expérimentation à la Chartreuse. L’enjeu dorénavant est de donner des orientations claires, un référentiel commun au service des habitants métropolitains et de ses écosystèmes.

L’année 2022 a été par ailleurs une année importante pour la structuration de nouveaux outils au service du pilotage de ces enjeux. Le budget vert, a été déployé, politique publique par politique publique afin d’analyser nos marges de progression pour des engagements financiers alignés avec notre projet de transition. Après le CA 2021 et le PPI, le compte administratif 2022 (dépenses d’investissement et de fonctionnement) a été analysé sous le prisme de l’atténuation au changement climatique.

Les résultats d’analyse ont été annexés pour la première fois au vote du compte administratif au Conseil métropolitain de juin 2023. Au total, ce sont 1 499,3 M € qui ont été « colorées ». 40 % des dépenses sont classées très favorables (dont 350M€ pour les transports en commun et 36,3M€ pour les mobilités actives) et favorables contre 35% sur le CA 2021.

Près de la moitié des dépenses métropolitaines sont classées neutres car elles n’ont pas, par convention d’impact direct sur le climat, notamment pour les 136 M € d’opérations liées à l’eau, l’assainissement ou encore la prévention des risques – contribution au SDIS, les 71M€ de charges sociales et ou les 94 M€ de maintenance de voirie. Les dépenses indéfinies représentent 12% du budget analysé et concernent essentiellement les opérations d’aménagement qui doivent être analysées opération par opération et ne peuvent être automatisées.

Ne représentant que 5% du budget, les dépenses défavorables restent relativement stables entre le CA 2021 et 2022 : environ 70 Millions restent peu ou pas alignées avec la trajectoire de neutralité carbone de la métropole. C’est sur ces dépenses que se concentre l’effort de la métropole, notamment en matière d’exemplarité de ses pratiques et de celles de son administration. A noter enfin, la démarche de budget climatique a été inscrite dans le contrat de la DSP avec Kéolis en 2022.

Par ailleurs nous restons attentifs aux orientations gouvernementales sur de nouvelles

obligations concernant cette comptabilité verte sur lequel le travail d'ores et déjà engagé par notre métropole est important.

D'autres enjeux doivent recevoir toute notre attention pour la soutenabilité de notre territoire : citons en priorité la nécessité de déployer des actions structurantes en matière de sobriété foncière (encourager un modèle urbain flexible et réversible) dans le contexte de zéro artificialisation nette, intensifier les efforts pour une métropole frugale en ressources et un modèle d'économie territoriale plus circulaire, accompagner et structurer les écosystèmes d'acteurs et expérimenter pour assouplir les freins réglementaires.

L'été 2022 fut crucial dans la prise en compte des risques par la métropole liés au réchauffement climatique : mise en place d'une démarche dédiée à la résilience territoriale, adoption de la stratégie (et taxe) GEMAPI et l'annonce par le Président d'un plan Forêt pour établir une stratégie de préservation.

L'analyse des vulnérabilités du territoire, actualisée à l'occasion de la mise en place de la démarche de résilience territoriale vient aujourd'hui apporter des informations complémentaires sur l'état de vulnérabilités et d'exposition aux risques du territoire.

Ces indicateurs permettent de compléter le jeu de données nécessaires au pilotage du projet de transition métropolitain.

C'est en ce sens que le programme métropole rafraichissante est impulsé afin de donner un nouvel élan et mettre en synergie l'ensemble des stratégies et plans d'action d'ores et déjà amorcé : 1 Million d'arbres, trames vertes et bleues, stratégie de rénovation énergétique, stratégie de froid, plan intercommunal de sauvegarde ... Aussi, le programme métropole rafraichissante est d'ores et déjà lancé pour adapter notre territoire à la chaleur.

Ce programme permettra de nous fixer des objectifs clairs en termes de % de canopée, favorable au bien-être et à la santé, de % de désimperméabilisation pour des sols vivants, de proposer aux métropolitains un territoire maillé d'oasis urbaines et de parcours fraîcheur, ainsi que des solutions pour que le cadre bâti puisse jouer sa fonction de lieu refuge.

Il s'agit de contribuer à programmer ce nouveau paradigme de la fabrique de la ville désirable et résiliente, déjà esquissé avec nos partenaires et acteurs du territoire à l'occasion de la démarche métropole à vivre.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport présenté, et du bilan à 1 an du Plan Climat Air Energie Territorial annexé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Pierre HURMIC
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023	